



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le lundi, 12 août 2019 à 19h30 et à laquelle sont présents :

Mme Diane Pigeon, conseillère au poste numéro 1, Mme Annie Rémillard, conseillère au poste numéro 3, M. Patrick Cyr, conseiller au poste numéro 4, et M. Richard Beaulieu, conseiller au poste numéro 5.

Sont absents et ont motivé leur absence : Mme Michelle Hudon, conseillère au poste numéro 2, et M. Gaëtan Castilloux, conseiller au poste numéro 6.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Maurice Plouffe, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

<p>Résolution 165-19</p>

APPUI À L'ASSOCIATION DU LAC DES TROIS-MONTAGNES (APEL) - MANOEUVRES DE PILOTAGE

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la protection du lac des Trois-Montagnes (APEL) dénonce les manœuvres de pilotage «Touch and Go» sur le lac des Trois-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de pratique compromet la sécurité des riverains, navigateurs, pêcheurs et génère des nuisances sonores pour les citoyens et villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE les lacs de la municipalité sont dépourvus de plantes aquatiques exotiques envahissantes, notamment de myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT QUE les ravages du myriophylle à épis depuis quelques années auxquels s'ajoute la présence d'autres plantes exotiques envahissantes que ce soit dans les milieux aquatiques ou terrestres, notamment la berce du Caucase et la renouée du Japon;

CONSIDÉRANT QUE les hydravions proviennent de lacs contaminés par des plantes exotiques envahissantes et qu'il est nécessaire d'éviter la prolifération dans les lacs de la municipalité par lesdites manœuvres de pilotage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables que toutes les mesures possibles soient prises afin de contribuer à la préservation de la qualité de nos lacs;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises pour empêcher la propagation et favoriser l'éradication des espèces exotiques envahissantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

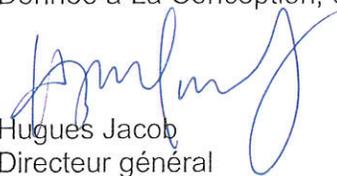
D'appuyer la demande formelle provenant de l'association du lac des Trois-Montagnes (APEL) pour l'école de pilotage Aéro Loisirs, laquelle demande de cesser d'exécuter des manœuvres de pilotage « Touch and Go » sur le lac des Trois-Montagnes.

QUE la demande de cesser ce genre de manœuvre s'applique de même à l'ensemble des lacs de la municipalité de La Conception et pour toutes les écoles de pilotage.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à La Conception, ce 13 août 2019.



Hugues Jacob
Directeur général